

*Questions orales*

Quant à la valeur possible des actions actuellement détenues, tout dépendra du succès de la compagnie. Si le refinancement est fructueux et renforce la compagnie, la valeur des actions en définitive ne sera pas réduite comme mon honorable ami semble le souhaiter. Il semble préférer l'échec total de la compagnie afin que les actions détenues par les travailleurs ne valent plus rien et qu'ils soient privés de leur emploi. Il n'est guère étonnant que les Travailleurs unis de l'automobile adoptent une position sensiblement divergente de celle du NPD.

\* \* \*

**LA CONSTITUTION****LES PROPOSITIONS CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ DES RESSOURCES**

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Il s'agit de l'accord de compérage conclu entre le premier ministre et le chef du Nouveau parti démocratique en vue d'en arriver à la collusion de leur parti respectif. Au sujet d'un passage de la lettre du premier ministre au député d'Oshawa—qui quitte maintenant la Chambre pour masquer son embarras, ce qui est compréhensible—le ministre pourrait-il s'expliquer sur la déclaration du premier ministre, selon laquelle la question des ressources serait acceptable «seulement si nous avons pu convaincre nos partenaires de constitutionnaliser certains principes élémentaires de l'union économique».

Étant donné que le premier ministre Blakeney lui-même a rejeté le compromis conclu par le chef national de son parti et le premier ministre, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il s'agit d'un point pouvant être négocié aux audiences du comité auxquelles il a fait allusion aujourd'hui, et s'il est disposé à accepter un compromis sur ce point précis de la lettre du premier ministre?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, je crois que nous en discuterons au comité. Dans la lettre qu'il a adressée hier au chef du Nouveau Parti démocratique, le premier ministre disait que nous étions disposés à accepter un amendement au sujet des ressources, de l'impôt indirect et du commerce interprovincial, sous réserve d'un droit de regard fédéral. Voilà l'amendement que nous sommes prêts à accepter.

Pour ce qui est de l'union économique, tout le monde sait que le droit à la mobilité a été inscrit dans la charte des droits et, bien sûr, l'article 121 traite du mouvement des biens. Au cours des négociations futures, nous chercherons à renforcer encore davantage l'union économique du Canada. Pour le moment, le seul amendement à la résolution à l'étude à la Chambre sera celui-là.

Pour répondre à la question du député, la propriété des ressources était évidemment confirmée dans la constitution, et

il s'agit d'un éclaircissement relatif aux ressources renouvelables.

**M. Hnatyshyn:** Madame le Président, je pense qu'il est juste de dire que la proposition du premier ministre en matière de propriété des ressources est une supercherie et un attrape-nigauds et que les citoyens la considéreront comme telle quand ils en auront l'occasion.

Je veux demander au ministre si dans le discours qu'il a prononcé hier à Edmonton, le ministre de l'Environnement, qui a des responsabilités spéciales en matière constitutionnelle, a déclaré que les conférences fédérales-provinciales constituaient un moyen pernicieux et nuisible de faire la politique du gouvernement et qu'il appuyait une disposition constitutionnelle prévoyant l'abolition de ces conférences. Le ministre peut-il me dire s'il parlait au nom du gouvernement?

*[Français]*

**M. Chrétien:** Madame le Président, je n'ai pas lu la déclaration de l'honorable ministre. Je puis dire qu'évidemment l'expérience que nous avons connue cet été, où nous avons fait un effort extraordinaire pour en venir à une entente, a été très décevante pour nous. Cependant, dans son discours, le très honorable premier ministre a déjà déclaré qu'une fois la Constitution rapatriée, nous avons l'intention de reprendre nos discussions avec les provinces sur les institutions fédérales ainsi que sur le partage des pouvoirs. C'est l'engagement que nous avons pris et que nous avons l'intention de respecter. Le mécanisme pour y parvenir, ce sera évidemment les conférences fédérales-provinciales. S'il y a blocage, les formules d'amendement prévues dans le projet seront en place.

*[Traduction]***LES PROPOSITIONS CONCERNANT LES RESSOURCES SOUS-MARINES**

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Le ministre peut-il dire à la Chambre si au cours des entretiens que le gouvernement a eus avec le Nouveau parti démocratique, il a été question de la juridiction sur les ressources sous-marines, des droits des provinces sur les gisements sous-marins de pétrole et de gaz? Le ministre peut-il dire par ailleurs à la Chambre pourquoi cette question n'a pas été incluse dans l'ensemble de propositions qui a été annoncé hier dans les lettres qu'ont échangées le premier ministre et le chef du NPD?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, l'été dernier, nous avons fait une offre très généreuse aux provinces des Maritimes, aux provinces de l'Atlantique, qui l'ont rejetée. Nous offrons 100 p. 100 des recettes. C'était une offre excellente. Nous ne sommes pas disposés à abandonner les pouvoirs...

**M. Clark:** Vous avez essayé.